

MENUISERIES

Pour une insertion qualitative aux abords du monument historique, les menuiseries choisies devront être dans une teinte neutre à l'exception du blanc, du noir ou gris anthracite. Elles peuvent être, par exemple, dans des tons gris clair ou moyen, gris bleu, gris vert, mastic, ocres, bordeaux. Les lasures et vernis teintés sont à proscrire.

Références indicatives : RAL 1001, 1019, 3005, 6013, 7004, 7006, 7031, 7035, 7039, 8011, 8025. (Voir le nuancier ci-dessous).



OCCULTATIONS

Les occultations sont à peindre ou sont à choisir dans un ton en harmonie avec les menuiseries extérieures, dans une teinte neutre, à l'exception du blanc, du noir, du gris anthracite, ou des imitations de bois.

Références indicatives : NCS 2020-Y60R, NCS 4010-Y90R, NCS 7020-R10B, NCS 8005-Y20R, NCS 5502-B, NCS 6020-G90Y, NCS 7502-G, NCS 7005-B20G, NCS 3020-Y20R, NCS 7020Y90R, NCS 7020-Y70R, NCS 2502-Y



UDAP 01

Unités
Départementales
de l'Architecture
et du Patrimoine

Ain
Allier
Ardèche
Cantal
Drôme
Isère
Loire
Haute-Loire
Puy-de-Dôme
Rhône et
métropole de
Lyon
Savoie et
Haute-Savoie



UDAP de l'Ain

23 rue Bourgmayeur
01 000 Bourg-en-Bresse

Tél.: 04 74 22 23 23
udap.ain@culture.gouv.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES